

## **SOMMET SOCIAL TRIPARTITE – 16 MARS 2016**

### **DÉCLARATION DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX SUR LA CRISE DES RÉFUGIÉS**

1. Depuis le début de la crise des réfugiés en 2013, les États membres de l'UE ont accueilli environ 2 millions de réfugiés. Plus d'un million sont arrivés en 2015 et un autre million sont attendus en 2016 en raison de la persistance des conflits.
2. Répondre aux flux sans précédent des migrants vers l'Europe est urgent. Le Conseil n'a pas encore relevé les défis primordiaux que représente la gestion de la crise humanitaire aux portes de l'Europe dans un programme commun de travail. Une coopération renforcée entre les États membres est la seule solution aux flux exceptionnels de réfugiés arrivant dans l'UE, ce qui a conduit certains États membres à fermer leurs frontières et à mettre en péril l'acquis de Schengen.
3. Schengen est l'une des réalisations les plus tangibles des bienfaits de l'intégration européenne pour les citoyens et les entreprises. Porter préjudice ou mettre fin à l'espace Schengen va sérieusement perturber les chaînes de valeur, détruire des emplois et réduire les richesses. Surtout, le contrôle efficace des frontières extérieures de l'UE est primordial. Des moyens financiers adéquats sont nécessaires pour permettre à Frontex de jouer son rôle, tout en veillant à ce que la protection internationale soit accessible à ceux qui en ont besoin, en vertu des traités de l'UE et du droit international.
4. L'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés sur le marché du travail est essentielle. La population européenne vieillit. Dans un certain nombre d'États membres, la main-d'œuvre commence à se réduire. De nombreux postes vacants, qu'ils soient qualifiés ou non, coexistent avec un chômage élevé dans toute l'Europe. Cela nuit à nos perspectives de croissance globale. Outre les mesures nécessaires visant à faire un meilleur usage de nos marchés du travail et à améliorer la mobilité intra-UE, la migration légale des pays tiers est une partie de la réponse, à savoir assurer notre

prospérité future et surmonter les défis liés aux changements démographiques. Il est dans notre intérêt de faire en sorte que les peuples du monde qui ont les compétences nécessaires sur nos marchés du travail considèrent l'Europe comme une destination attrayante pour étudier, vivre et travailler légalement.

5. L'intégration adéquate des personnes séjournant en Europe pour la formation, l'emploi et pour la société en général est cruciale. L'organisation de cours d'intégration, de logement, d'apprentissage des langues et d'autres mesures d'éducation et de formation est une responsabilité des pouvoirs publics et de la société dans son ensemble. Toutefois, les partenaires économiques et sociaux prennent un grand nombre d'initiatives pour y contribuer.
6. La question de l'évaluation et de la vérification du savoir-faire et des compétences est la pierre angulaire d'une redynamisation de l'inclusion dans le marché du travail des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe. Il est crucial d'accroître les capacités de tous les acteurs au sein de la chaîne d'intégration pour permettre la validation et l'adéquation des compétences ; cet exercice doit être adapté aux conditions spécifiques des personnes qui n'ont pas pu planifier leur projet de migration. Les différentes étapes des parcours d'intégration (apprentissage des langues, éducation civique, aide sociale, répartition des compétences, activisme du marché du travail) ne sont pas toujours bien intégrées et n'agissent pas en synergie. Cela représente un obstacle à une intégration au marché du travail sans heurts et fondée sur les droits.
7. Favoriser une meilleure intégration et une participation équitable au marché du travail est le seul moyen de renforcer la solidarité et la cohésion sociale et de prévenir les troubles sociaux et le rejet des réfugiés et des populations migrantes.
8. Selon nous, les principaux enjeux sont les suivants :
  - la nécessité d'une solution commune à l'échelle européenne impliquant tous les États membres de l'UE, d'une manière juste, équilibrée et responsable, en tenant compte de la validation et l'analyse des compétences, et des besoins économiques nationaux et régionaux ;
  - en outre, l'inclusion et l'intégration à la société des réfugiés autorisés à rester dans l'UE, en particulier sur le marché du travail doivent être un objectif commun de tous les États membres.

Les partenaires économiques et sociaux soulignent :

- A. leur engagement et leur volonté de travailler avec les gouvernements et les autres parties prenantes afin de concevoir et d'élaborer des politiques pour soutenir l'inclusion. Les organisations patronales dans les secteurs public et privé, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les syndicats, ainsi que d'autres acteurs, ont un rôle important à jouer et s'engagent à promouvoir et à soutenir l'inclusion des réfugiés dans le travail et la société.
- B. les nombreuses actions nationales engageant les employeurs, les chambres de commerce et d'industrie ainsi que les syndicats dans l'intégration des réfugiés

et des migrants. Nous convenons que les employeurs doivent compter sur une main-d'œuvre stable et qualifiée adaptée à leurs besoins. Nous sommes d'accord que l'inclusion dans le travail doit garantir l'égalité des chances et de traitement entre les travailleurs nationaux et les migrants, en tenant compte de la situation objective des réfugiés dans le cadre des instruments du marché du travail actifs mis en place pour les demandeurs d'emploi.

- C. la nécessité d'un programme paneuropéen coordonné pour la prestation d'EFPP (enseignement et formation professionnelle) et d'apprentissage à destination des réfugiés/migrants qui englobe les pays de transit - à la fois dans l'UE et les États voisins – et dans les pays de destination.
- D. le défi des services publics locaux, lorsqu'ils sont confrontés à la nécessité d'améliorer la capacité des personnes nouvellement arrivées, à contribuer au marché du travail local à un moment où les ressources sont de plus en plus rares, sans provoquer de réductions dans les services aux collectivités locales.
- E. l'impact sur les services publics de l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés, et la nécessité pour les États membres d'utiliser la flexibilité intégrée au sein du Pacte de stabilité et de croissance pour faire face aux conséquences budgétaires de la crise des réfugiés.
- F. le fait que la migration, lorsqu'elle est correctement gérée, peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'accroissement du taux de dépendance des personnes âgées découlant du vieillissement des populations européennes.

\*\*\*\*\*